



Maison de Justice et du Droit

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
38 rue Rhin et Danube
LIMOGES

Téléphone : 05 55 04 04 05
Mail : mjd.tj-limoges@justice.fr

Ouverture :

- **mardi : 9h00 -12h00 et 13h30 -17h00**
- **mercredi : 13h30 -17h00**
- **jeudi : 9h00 -12h00 et 13h30 -17h00**

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ

DE LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

Après quelques mois de fermeture de la maison de justice et du droit suite à l'épidémie de COVID-19, un nouveau protocole sanitaire pour la reprise de l'activité est prévu à compter du 15 septembre 2020.

Dans le cadre des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 et des consignes à respecter pour permettre de concilier les impératifs de santé des personnels, des usagers et l'accomplissement des missions judiciaires et extra-judiciaires, il convient de mettre en place un protocole sanitaire.

Il est donc impératif d'adapter le service d'accueil ainsi que les rendez-vous des diverses associations, à travers le déploiement de modes de travail et de collaboration qui réduisent les contacts au strict nécessaire. Il faudra également mettre en place une organisation qui limite le nombre de personnes présentes en même temps dans l'espace collectif.

Les règles de distanciation physique et les gestes barrières ainsi que le port du masque doivent obligatoirement être respectés.

Des adaptations ont été réalisées au sein des locaux de la MJD à cet effet.

Mesures sanitaires obligatoires :

Le port du masque est obligatoire par tous les intervenants, les fonctionnaires et usagers de la maison de justice, y compris pendant les rendez-vous.

A l'entrée, il est mis à disposition du gel hydroalcoolique pour le public et les professionnels. Tous les entrants devront obligatoirement se désinfecter les mains. L'affichage réalisé pour rappeler cette consigne sera sur la porte d'entrée et sur chaque porte permettant l'accès à la MJD.

Consignes d'organisation à la reprise :

La porte d'entrée donnant sur le deuxième étage, restera ouverte aux fins d'aération des locaux.

Chaque personne sera orientée vers la salle d'attente (ex-salle de réunion) pouvant accueillir dix à douze personnes maximum.

Si deux personnes se présentent en même temps, une personne seulement sera orientée vers la salle d'attente et la seconde devra attendre pour pouvoir être reçue à l'accueil dans le couloir commun du deuxième étage.

Il est mis à disposition du gel hydroalcoolique et un rouleau d'essuie-tout dans chaque bureau, aux fins de désinfection du mobilier après chaque rendez-vous.

Chaque intervenant ira chercher la personne convoquée dans la salle d'attente et s'assurera dans la mesure du possible d'éviter des croisements dans les espaces étroits.

Après chaque rendez-vous, la personne sera raccompagnée par l'intervenant qui l'a reçue.

Chacun devra aérer son bureau pendant 10 minutes après chaque rendez-vous, et désinfecter si besoin au départ des personnes convoquées.

Accueil du public et prise de rendez-vous :

Toute personne sera reçue uniquement sur rendez-vous.

Toute personne convoquée devra se présenter seule et non accompagnée, à l'exception des personnes ayant besoin d'être accompagnées soit pour raison de santé, soit dans le cadre d'une demande d'interprétariat.

Les horaires de rendez-vous de chaque association seront décalés en fonction de l'heure du premier rendez-vous, l'objectif étant d'éviter aux personnes convoquées de se croiser.

Aucun rendez-vous ne sera pris directement par l'intervenant. Le planning sera donc géré par l'accueil de la MJD.

Salle de convivialité :

L'accès à la salle de convivialité ne sera pas possible pour la prise de repas mais uniquement pour l'utilisation des divers appareils ménagers (bouilloire, cafetière, micro-ondes...). Les plats pourront être réchauffés à tour de rôle et le repas pris dans chaque bureau.

Après chaque aller et venue, table et appareils ménagers doivent être nettoyés.

